



Document mis en ligne:
26 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20231222-2023-166-AR
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

ADMINISTRATION GENERALE
Décision valant délibération
Art. 2122-22 du Code Général
des Collectivités territoriales.

Décision du Maire

EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

N° 2023-166
7-2

OBJET : CATALOGUE DES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE CIVILE 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE VOIRON,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L.2122-22 modifié,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-027 en date du 24 juin 2020 portant attributions du Maire, en application de l'article sus visé,

CONSIDERANT que les services de la ville sont à l'initiative de nombreux actes administratifs fixant les tarifs des différents services publics de la commune,

CONSIDERANT qu'il est important d'optimiser le nombre d'actes et d'offrir plus de lisibilité aux usagers de ces services publics,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Les tarifs de la ville de Voiron et de ses budgets annexes sont rassemblés dans un catalogue des tarifs.

ARTICLE 2 : Cette décision concerne les tarifs année civile de l'année 2024, dont le catalogue détaillé est disponible en annexe.

ARTICLE 3 : Pour 2024, l'évolution cible à appliquer aux tarifs est de +6 %, sauf cas particuliers.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice générale adjointe et Monsieur de Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Conformément aux articles R,421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible dans un délai de deux mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Voiron ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Le recours gracieux est suspensif du délai de recours contentieux, mais n'est pas suspensif de l'application du présent acte.

Voiron, le 22 décembre 2023

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture
et sa notification

Le Maire de Voiron,

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint aux finances,
à l'administration générale
et aux économies



Julien POLAT

Yves ALLARDIN

Tarifs 2024

Ville de Voiron



TARIFS 2024
SERVICE DIRECTION VIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
CULTURELLE

A compter du 1er janvier 2024, les tarifs du conservatoire seront fixés comme suit :

- Les tarifs trimestriels du conservatoire applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 sont fixés selon le tableau joint en annexe.
- Les cours du Conservatoire sont exigibles en fin de trimestre, tout trimestre commencé est dû.
- Les élèves membres de l'UMV bénéficient d'une réduction de 50 %.
- Atelier périscolaire du « Mercredi Musique » de l'accueil loisirs PMC du mercredi : gratuit

	Année 2023	Année 2024
Droit fixe, pour frais de dossier, non remboursable quelle que soit la période de fréquentation	50,20 €/an	53,20 €/an
Droit de mise à disposition d'un instrument pour 1 an maximum	25,70 €/trimestre	27,20 € / trimestre
Droit de mise à disposition d'instruments à élèves extérieurs au conservatoire	376,50€/an	399.10 €/ an
Orchestres et ensembles : droit fixe pour frais de dossier pour les participants non-inscrits au Conservatoire	50,20 €/an	53,20 €/ an

- Une réduction est applicable en fonction du nombre d'inscriptions (par foyer fiscal) selon le barème ci-dessous (arrondis à l'entier supérieur) :

- 2 inscriptions : 15 %
- 3 inscriptions : 20 %
- 4 inscriptions : 25 %
- 5 inscriptions : 30 %

NB : réduction applicable à l'ensemble de la facture, droit fixe d'inscription compris.

- De fixer le tarif des stages, hors vacances créatives, selon le tableau ci-dessous

Nombre de jours	Année 2023	Année 2024
8 jours	149,10 €	158,00 €
1 jour	24,40 €	25,90 €
½ journée	15,50 €	16,40 €

- Une réduction de 20 % est applicable pour les cours d'instruments en cursus par cycles du conservatoire lorsque plusieurs élèves se partagent un temps de cours (une demi-heure de cours à deux, quarante-cinq minutes à 3 ou 4, une heure à 4 ou 5 élèves).

- Les tarifs pour les événements du conservatoire de la saison sont fixés de la façon suivante :

- Tarif « Gris » : 35 €
- Tarif « Jaune » : 25 €
- Tarif « Rose » : 20 €
- Tarif « Marron » : 18 €
- Tarif « Rouge » : 15 €
- Tarif « Bleu » : 12 €
- Tarif « Violet » : 8 €
- Tarif « Vert » : 5 €
- Tarif « Orange » : 0 €

Les recettes correspondantes sont affectées à l'article 7062 Code service 0007

Tarifs 2024

Montant par trimestre QUOTIENT FAMILIAL	VOIRON								HORS VOIRON			
	2023		2024		2023		2024		2023	2024	2024	
	0-300	301-450	301-450	451-600	451-600	601-800	601-800	801 et +	801 et +	801 et +	EXTERIEUR	
Cursus par cycle (adulte et enfant)												
Formation musicale, 1 instrument*, pratique collective	114,5	121,4	133,2	141,2	151,8	160,9	171,7	182,0	192,1	203,6	270,8	287,0
Formation musicale, chant*, pratique collective	100,7	106,7	117,7	124,8	133,2	141,2	150,0	159,0	168,5	178,6	201,7	213,8
Les options												
2ème cycle - 1/4 d'heure suppl. optionnel	31,0	32,9	37,3	39,5	41,5	44,0	47,8	50,7	52,4	55,5	54,6	57,9
3ème cycle - 1/2 heure suppl. optionnelle	63,2	67,0	74,2	78,7	85,1	90,2	95,9	101,7	106,7	113,1	108,3	114,8
Parcours personnalisés												
Musique - Instrument seul adulte *	165,5	175,4	193,5	205,1	219,7	232,9	247,3	262,1	277,9	294,6	340,9	361,4
Musique - Instrument seul enfant *	114,5	121,4	133,2	141,2	151,8	160,9	171,7	182,0	192,1	203,6	270,8	287,0
Chant *	100,7	106,7	117,7	124,8	133,2	141,2	150,0	159,0	168,5	178,6	211,8	224,5
Formation musicale enfant/adulte	24,8	26,3	29,3	31,1	34,1	36,1	37,3	39,5	42,1	44,6	57,2	60,6
ATELIERS												
Ateliers d'apprentissage collectif - Cursus Découverte	44,9	47,6	52,5	55,7	57,2	60,6	66,6	70,6	74,8	79,3	89,3	94,7
DANSE												
Eveil (45 mn)	20,3	21,5	23,3	24,7	27,9	29,6	31,0	32,9	34,3	36,4	49,6	52,6
Initiation (1h)	31,0	32,9	35,4	37,5	40,2	42,6	46,4	49,2	51,8	54,9	62,2	65,9
1 ^{er} cycle 1 à 4 (2h) + hors cursus (1h30)	58,9	62,4	68,1	72,2	77,5	82,2	88,0	93,3	98,4	104,3	114,8	121,7
2ème cycle 1 à 5 années + 3 ^e cycle (De 3h à 4h15)	83,6	88,6	97,4	103,2	111,4	118,1	125,2	132,7	140,6	149,0	170,1	180,3
Hip hop	44,9	47,6	52,5	55,7	57,2	60,6	66,6	70,6	74,8	79,3	89,3	94,7

* Tarif sur la base de 30 minutes de cours hebdomadaire divisible au prorata du temps de cours

2^e instrument (exceptionnel et sur décision motivée) = Tarif cursus par cycle x2